

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
16/04/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2020-ARA-KKP-2547

1. Intitulé du projet

Réaménagement du camping de l'Ombrade et installation de 9 HLL

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Président : Michel Roussy

RCS / SIRET

2 4 1 5 0 0 2 3 0 0 0 0 4 0

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage. a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.	<p>Modifications du Camping de l'Ombrade existant depuis les années 60.</p> <p>AVANT REAMENAGEMENT : Camping 3 étoiles (décision de classement du 11/07/2018) – 109 Emplacements nus</p> <p>APRES REAMENAGEMENT : 105 emplacements</p> <p>Nombre d'emplacement Camping : 76 emplacements</p> <p>Nombre d'emplacement HLL : 9 (6 + 3)</p> <p>Nombre d'emplacements Camping Car : 20</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de réaménagement du Camping de l'Ombrade consiste en :

- réserver une zone d'accueil de Camping Car ouverte toute l'année pour 7 emplacements (en partie haute hors zones PPRI) et ouverte entre le 1er avril et le 14 novembre pour 13 emplacements supplémentaires ;
- réaménager le terrain de camping en intégrant 9 emplacements pour des Habitations légères de loisirs sur pilotis sur la rive gauche.

Les bâtiments existants sur la rive droite font l'objet d'une démolition et reconstruction pour une remise aux normes.

Les bâtiments existants sur la rive gauche sont inchangés.

Les circulations et les cours de service réhabilités et réservés aux véhicules de secours, de maintenance, seront traités en voiries lourdes.

Les circulations réservées aux piétons et aux VL des campeurs, réhabilitées ou créées seront matérialisées par l'emploi de matériaux et de textures perméables.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de réaménager une aire de camping-car située actuellement rue du Puy Courny (zone de centre-ville peu adaptée à la fonction) et de redynamiser le camping de l'Ombrade actuel en diversifiant le type d'hébergement par l'implantation d'habitations légères de loisirs réalisées sur mesure (petits modules en structure bois sur pilotis).

Le projet en cohérence avec le site existant cherche à renforcer la trame végétale du parc.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend tout d'abord la mise aux normes de l'entrée, situées en zone urbaine, rive droite. Les bâtiments de services et le logement du jardin et les sanitaires sont reconstruits au plus près de la frange urbaine.

Le reste des travaux consiste majoritairement à la réfection des voiries et des aires de stationnement, à la reconstitutions des réseaux (assainissement et eau potable) et notamment le mise aux normes de la défense incendie, ainsi qu'aux différents aménagements végétaux.

Les HLL viendront prendre place sur des pilotis de façon à impacter à minima.

Il faut prendre en compte également la suppression du transformateur électrique (remplacé par un compteur jaune et un compteur bleu pour le logement du gardien), la remise à niveau de l'éclairage public et des bornes électriques.

Le phasage des travaux est le suivant :

- Phase 1 : réaménagement du Camping et installation de 6 HLL
- Phase 2 : installation de 3 HLL complémentaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 20 emplacements sur l'aire de camping car, seront gérés de façon indépendante de l'aire de Camping

- 7 en partie haute : ouverture toute l'année
- 13 en partie basse : ouverture du 1er avril au 14 novembre (selon règlement du PPRI)

Les 85 emplacements sur l'aire de camping sont ouverts sur la période estivales

- 76 emplacements de camping
- 6 à 9 HLL

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par

- un permis de démolir et de construire pour la rive droite du Camping (bâtiment de services et logement du gardien) - PC 015 014 19 A0041 arrêté du 30 décembre 2019

- un permis d'aménager pour le réaménagement du Camping, la création de la zone Camping - cars et l'implantation de HLL

Une fiche de renseignements préalable à une procédure d'autorisation ou de déclaration de travaux en milieux aquatiques ou humides (hors rejets) a été transmise aux services concernés.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du Camping :	4.5ha
Nombre d'emplacements camping :	76
Nombre de Hll	9
Nombre d'emplacement de Camping-cars	20

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Gué Bouliaga, 15 000 Aurillac

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 27' 21" 55 Lat. 44° 56' 07" 66

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en zone urbaine, les ZNIEFF les plus proches sont : - la ZNIEFF type 1 à 2,6km au sud-est du projet : "environ du Put de vours coteaux de Yolet" (830009006) - la ZNIEFF type 1 à 3,7km à l'ouest du Projet "Gravières et prairies d'espinal" (830020432) - la ZNIEFF type 1 à 4km au sud du projet "Gravières d'Arpajon" (830020202)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurillac est situé en zone de Montagne au sein du Massif Central
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas couvert par le PPBE de la ville d'Aurillac, qui concerne les zones affectées par le bruit de la route nationale n°122, la route départementale n°120, les voies communales : avenue Pupilles de la Nation, avenue des Volontaires, avenue du Général Leclerc.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein du Site patrimonial remarquable de la Ville d'Aurillac et les futurs aménagements respecteront les dispositions liées à cette zone.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aurillac est concernée par : - PPR inondation "Jordanne-Cère", approuvé le 21/05/2019. Le projet est situé pour partie dans la zone inondable et respecte le règlement de la zone. - PPR Mouvement de Terrain "Aurillac", approuvé le 05/02/2018. La majorité du site est en zone à risque nul, à l'exception de la partie ouest de la rive gauche en risque fort de glissement de terrain. Il n'est pas prévu d'implanter de HLL sur cette zone.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé dans les bases de données BASIAS et dans BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche concerne "les anciens quartiers d'Aurillac" à 700m au sud ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est celle dénommée "périmètre Vallées Cère Jordanne" (FR8302041) situé à 0,7km au Nord (amont) et 5,7 au sud (aval) du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche concerne "l'ancien couvent de la visitation" à 200m au sud-est des limites du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à ne pas avoir d'incidence sur le nivellement général du site (hors zone de camping-car : déblais/remblais).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à ne pas avoir d'incidence sur le nivellement général du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone largement urbanisée où la rivière à été canalisée. Le projet n'a pas d'impact sur la qualité des berges et notamment la ripisylve existante. L'espace paysager du parc sera fortement valorisé par des aménagements végétaux (arbres à hautes tiges, vivaces).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du talus qui constitue un risque fort de mouvement de terrain ne fait pas l'objet d'aménagement lourd et notamment d'implantation de HLL. Des études géotechniques sont réalisées afin de déterminer les modalités d'intervention sur le site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déplacement de la zone de camping-car ouverte annuellement engendra une modification du trafic local à destination du site en dehors des périodes d'ouverture habituelles du camping (période hivernale). Cependant, la situation du camping desservi par le réseau de bus urbain et bénéficiant de commerces de proximité à l'échelle du quartier tend à limiter les déplacements quotidiens induits par la zone "résidentielle".
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le nombre de places de stationnement de l'aire de camping-car est limité (7 places du 15 novembre au 31 mars), 13 places supplémentaires à l'automne et au printemps en dehors des dates d'ouverture habituelles du camping. Pendant la période estivale, le réaménagement n'implique pas de source de nuisances supplémentaires par rapport au camping existant. Le projet vise à permettre l'utilisation des transports en commun ou des modes doux en proximité du centre-ville.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux généreront des vibrations ponctuelles liées au compactage des sols sur des surfaces très limitées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des voies sur le site n'engendre pas d'augmentation des émissions lumineuses.</p> <p>Un gestion intelligente des modes d'éclairage (par zone, avec abaissement ou arrêt des éclairages) devraient permettre de réduire les émissions lumineuses.</p> <p>L'éclairage de la zone de Camping-car se limite à une zone en proximité de la zone urbaine déjà éclairée.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein d'un SPR. Les aménagements respecteront les dispositions liées à cette zone. Le projet vise à renforcer le caractère de parc de la zone.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan des existants Plan du projet Photographies avec insertion des HLL Notice descriptive

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

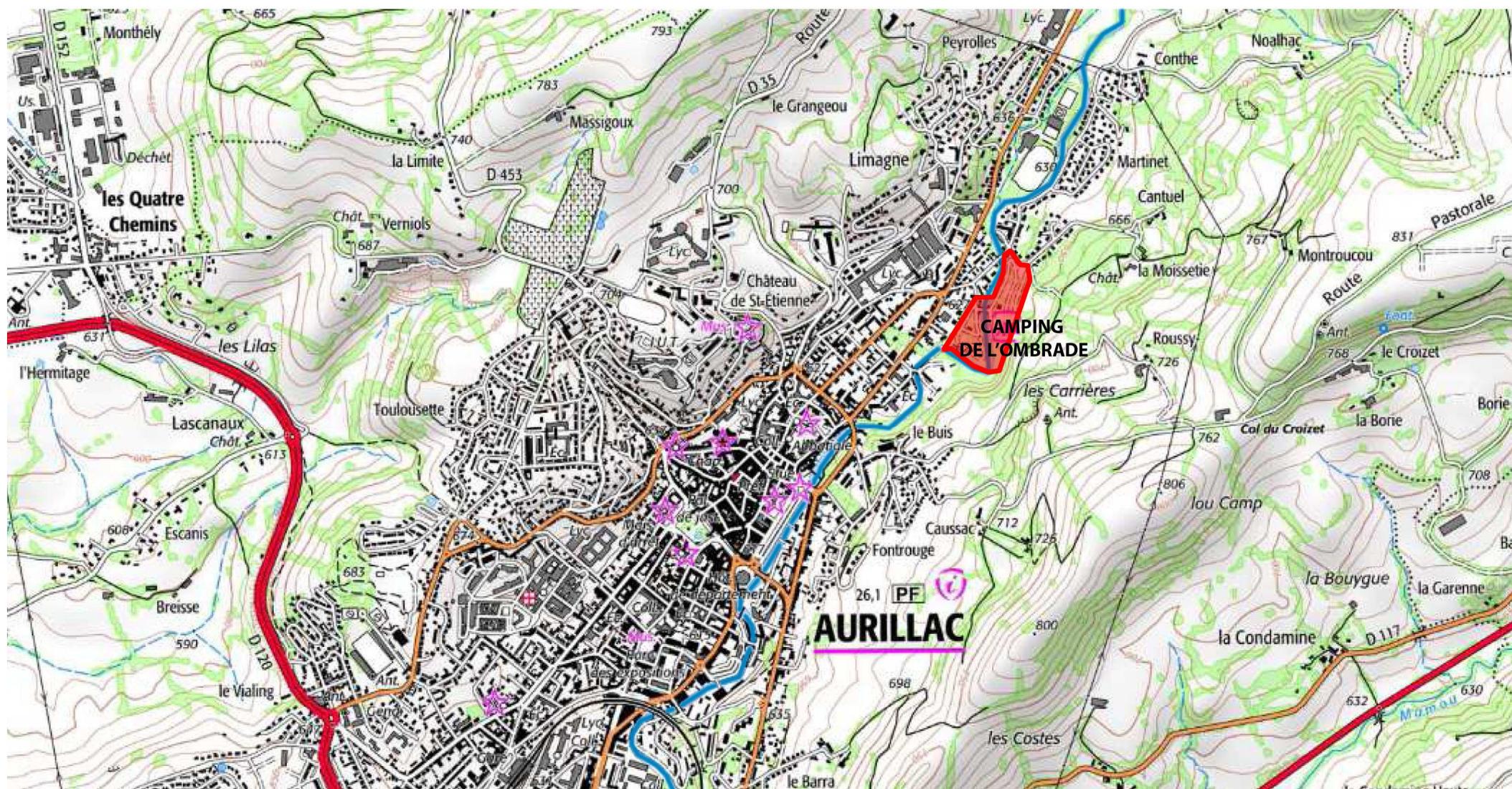
Aurillac

le,

Signature




**Le Président,
Michel ROUSSY**



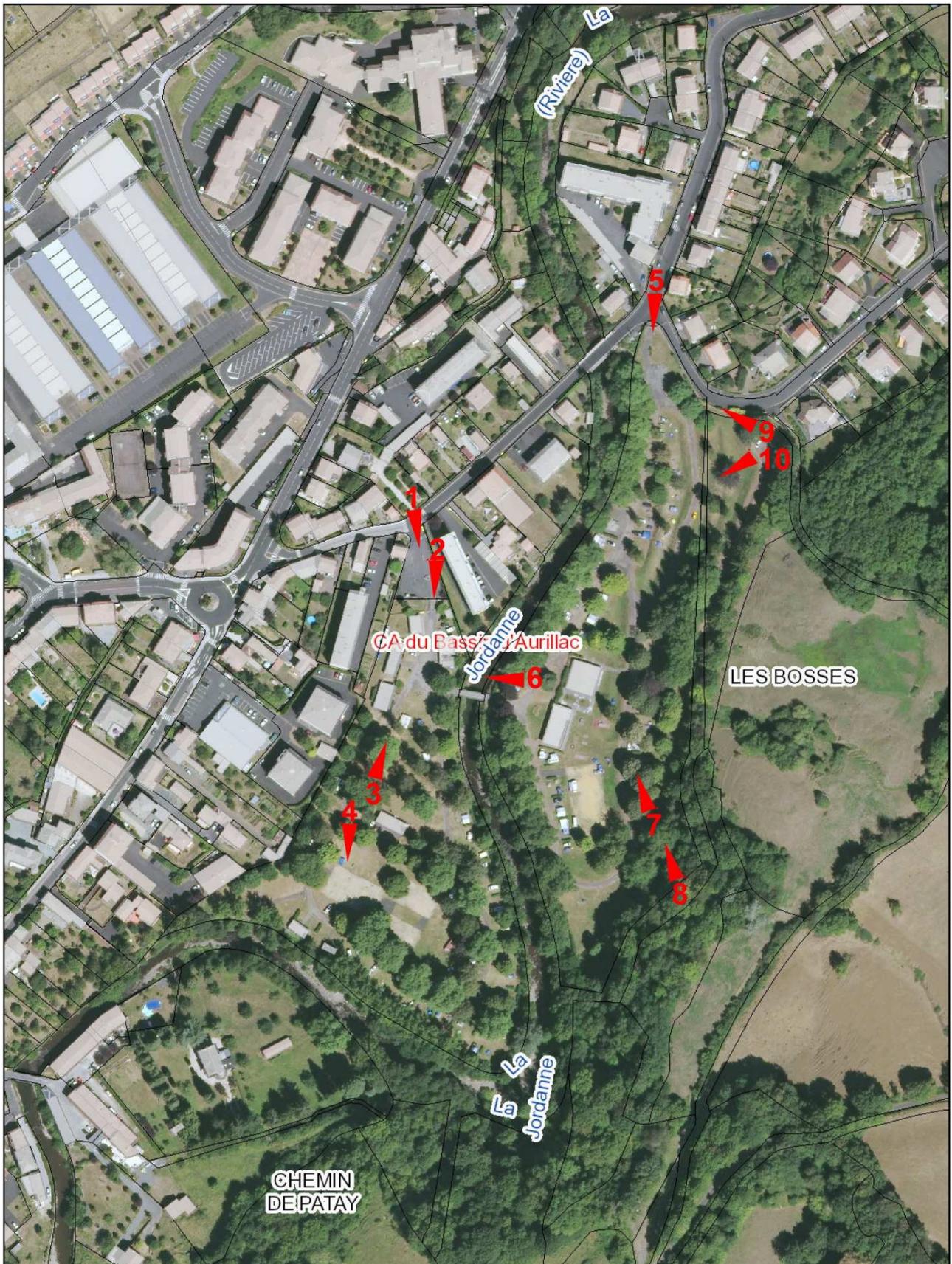
© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

500 m

RESTRUCTURATION DU CAMPING DE L'OMBRADE

Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac

2 - Plan de Situation



Plan de localisation des photographies

RESTRUCTURATION DU CAMPING DE L'OMBRADE

Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac

3 - Photographies



Photographie n°1 - Janvier 2019



Photographie n°2 - Janvier 2019



Photographie n°3 - Juin 2014



Photographie n°4 - Janvier 2019



Photographie n°5 - Janvier 2019



Photographie n°6 - Janvier 2019



Photographie n°7 - Janvier 2019



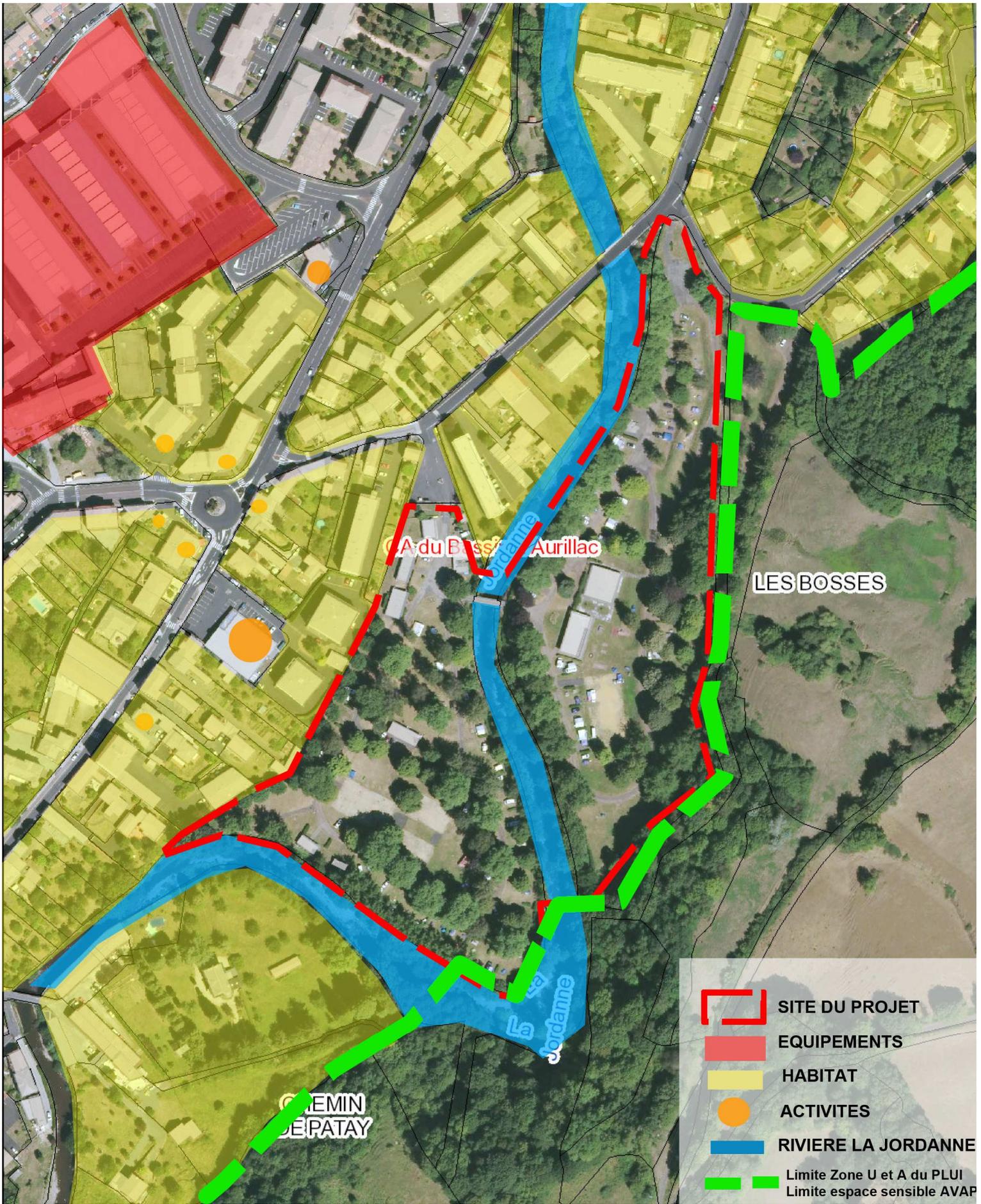
Photographie n°8 - Janvier 2019



Photographie n°9 - Novembre 2013



Photographie n°10 - Novembre 2013

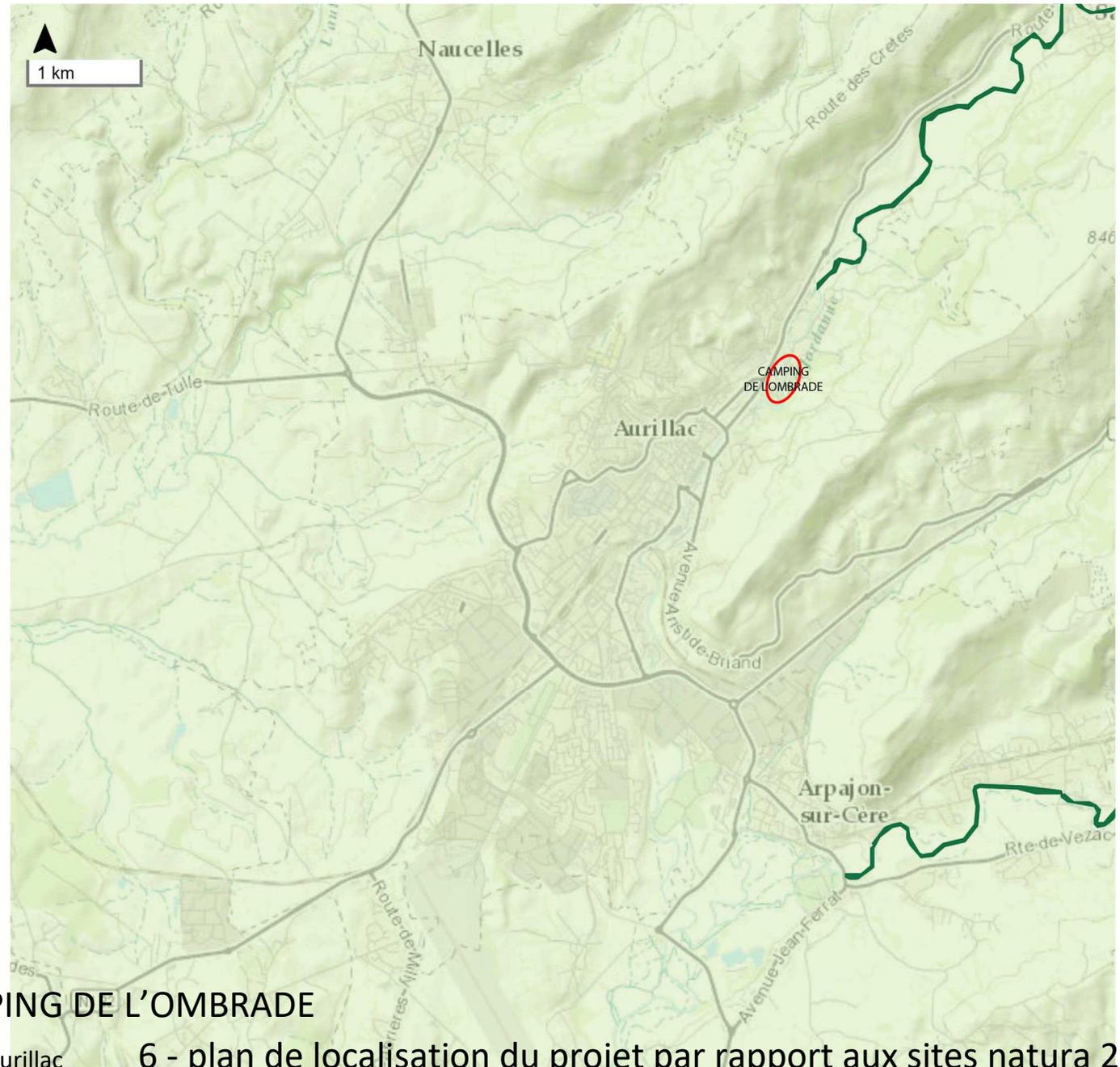


RESTRUCTURATION DU CAMPING DE L'OMBRADE

Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac

Ech. 1/2500e

5 - Plan des Abords



RESTRUCTURATION DU CAMPING DE L'OMBRADE

Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac

6 - plan de localisation du projet par rapport aux sites natura 2000

**RESTRUCTURATION
DU CAMPING COMMUNAUTAIRE DE L'OMBRADE
(AURILLAC)**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN
D'AURILLAC
3, place des Carmes
15005 AURILLAC

Notice

PA2



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION GENERALE	2
2.	RESEAUX	10
3.	STRUCTURES	12
4.	GESTION DES EAUX PLUVIALES	12
5.	PAYSAGE ET HLL	14

1 PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre « Conception et aménagement du camping de l'Ombrade le long de la Jordanne à Aurillac », la communauté d'agglomération d'Aurillac souhaite développer un projet structuré par la Jordanne, le site est situé en site patrimonial remarquable dans un secteur fortement délimité par un versant abrupt.

Le périmètre d'étude est composé de deux secteurs, en lien avec la Jordanne, il s'étend sur une petite plaine limitée à l'ouest par un boisement dense (versant) et à l'est par un tissu urbain résidentiel situé en limite de la ville d'Aurillac.

Le PPRI impacte une zone située à l'ouest du site (aire de camping-car), il est également repéré une zone à risque (instabilité du sol) au niveau du sous-bois. Ce secteur est hors périmètre de l'aménagement.

Le projet de réaménagement du Camping de l'Ombrade consiste en :

- réserver une zone d'accueil de Camping-car ouverte toute l'année pour 7 emplacements (en partie haute hors zones PPRI) et ouverte entre le 1er avril et le 14 novembre pour 13 emplacements supplémentaires ;
- réaménager le terrain de camping en intégrant 9 emplacements pour des Habitations légères de loisirs sur pilotis sur la rive gauche.

Les bâtiments existants sur la rive droite font l'objet d'une démolition et reconstruction pour une remise aux normes (PC 015 014 19 A0041 arrêté du 30 décembre 2019).

- Les bâtiments existants sur la rive gauche sont inchangés (mise aux normes liées au PPRI).

Les circulations et les cours de service réhabilités et réservés aux véhicules de secours, de maintenance, seront traités en voiries lourdes. Les circulations réservées aux piétons et aux VL des campeurs, réhabilitées ou créées seront matérialisées par l'emploi de matériaux de sol perméables. La stratégie végétale vise à créer des ambiances en lien avec la Jordanne.

L'objectif du projet est de réaménager une aire de Camping-car située actuellement rue du Puy Courny (zone de centre-ville peu adaptée à la fonction) et de redynamiser le camping de l'Ombrade actuel en diversifiant le type d'hébergement par l'implantation d'habitations légères de loisirs réalisées sur mesure (petits modules en structure bois sur pilotis). Le projet en cohérence avec le site existant cherche à renforcer la trame végétale du parc.

Description du projet : Restructuration du camping communautaire de l'Ombrade :

Rive droite : Démolitions/reconstruction des zone d'accueil, stockage et sanitaire et logement du gardien, ce secteur a fait l'objet d'un permis de construire et d'un permis de démolir instruits en 2019 (PC 015 014 19 A0041 arrêté du 30 décembre 2019).

Rive gauche : création d'une zone/aire de camping-car et installation de 9 HLL, ce secteur fait l'objet du présent permis d'aménager.

Avant réaménagement :

Camping 3 étoiles (décision de classement du 11/07/2018) – 109 Emplacements nus

– ouverture du 15 juin au 15 septembre.

Après réaménagement :

105 emplacements

Nombre d'emplacement Camping : 76 emplacements

Nombre d'emplacement HLL : 9 (6 + 3)

Nombre d'emplacements Camping-Car : 20

Date d'ouverture :

Emplacements camping et HLL : ouverture en période estivale

Les 20 situés emplacements sur l'aire de camping-car, seront gérés de façon indépendante

(7 en partie haute : ouverture toute l'année - 13 en partie basse : ouverture du 1^{er} avril au 14 novembre).

Adresse :

Camping de l'Ombrade

Rue du Gué Bouliaga

15000 Aurillac

Les intervenants :

MAITRISE D'OUVRAGE

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
3, Place des Carmes
15005 AURILLAC

MAITRISE D'OEUVRE

Atelier cap

T 0463227453 Mme BleuzeCatherine
paysagiste
atelier@atelier-cap.fr

**paysage urbanisme
mandataire**

15, avenue Carnot
63000 Clermont-Ferrand

M. Pierre Déat
paysagiste

31, rue Saint-Georges
75009 Paris

atelier@atelier-cap.fr

Eschaliere Pierre Architecte

T 471600308 M. P.Eschalier

**Allegre&Eschaliere
SCP d'Architecture**

15100 Saint Flour

SEGIC

T 472287213 M. L.Lanceron

BET VRD ET ECONOMIE
69000 Lyon

LDI ingénierie conseils
BET VRD ET ECONOMIE
15100 Saint-Flour

T 472 760 690 M. Laurent Dalmas

Foncier :

Le terrain de camping de l'Ombrade se situe à l'est de la ville. Il est accessible depuis la rue du Gué Bouliaga.

Le foncier est composé de 2 parcelles (4.5 ha), toutes appartenant à la commune d'Aurillac et mises à disposition de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dans le cadre de l'exercice de la compétence *tourisme*.

Le terrain représente une surface totale de 45 300 m².

Le site du camping se compose de deux zones (ouest et est) séparées par la rivière *La Jordanne* et reliées par un pont (ouvrage existant). La zone *est* est également accessible depuis la rue du Gué Bouliaga (accès pompier actuel).

PLUI :

Le programme Local de l'Habitat (PLUi-H) est entré en vigueur le 20 janvier 2020, le camping de l'Ombrade appartient sur l'ensemble de sa surface au profil urbain suivant : « espaces récréatifs et espaces verts urbains »

Sur la commune d'Aurillac, l'AVAP approuvée par le Conseil Communautaire le 28/11/2016 est donc devenue un Site patrimonial remarquable. La zone ouest du terrain est classée dans la nomenclature "espaces verts, parcs et jardins protégés". Les prescriptions concernant cette zone sont les suivantes :

- La forme générale des sols doit être maintenue, le profil du terrain ne doit pas être modifié,
- L'espace doit être maintenu en jardin,
- Les constructions neuves sont interdites, sauf l'extension mesurée des bâtiments existants et les annexes,
- La création de locaux en sous-sol est autorisée, sous réserve d'une toiture végétalisée,
- La création de piscines non couvertes sous réserve d'un traitement architectural intégré et adapté à la topographie, est autorisée,
- Les aires de jeux extérieurs (tennis, pétanque, etc.) sont autorisées,
- Le stationnement est autorisé sous réserve du maintien de l'aspect naturel du sol.

Plan de Prévention du Risque inondation P.P.R.I

Le site du camping est soumis au risque d'inondation. Le nouveau Plan de prévention des risques inondations (PPRI) est approuvé par arrêté le 21 mai 2019.

- Prise en compte sur la zone basse camping-car zone rouge) : par la mise en place d'équipements techniques adaptés à la zone inondable et selon une période d'ouverture limitée (fermeture pour la période du 15 novembre au 31 mars)
- Mise aux normes des équipements existants (sanitaires et salle polyvalente)

Les accès :

La restructuration du camping intègre 2 zones :

- le camping (et la création d'une zone HLL)
- l'aire de camping-car (entrée Est)

Les structures végétales en place:

- Alignements de tilleuls et de platanes
- Arbres isolés (forme libre)
- Bosquets et cépées le long de la Jordanne
- Boisement dense en limite de site (versant)





La vaste prairie horizontale ponctuée de grandes silhouettes d'arbres confère au lieu une image apaisée, cette ouverture est à structurer par une zone herbacée à grand développement afin de limiter l'impact des tentes en période estivale.



13

La Jordanne est peu présente, suite à l'encaissement (enrochements) de la rivière il y a une dizaine d'années

La relation avec l'espace public :

Le projet vise à redéfinir le rapport à l'espace public, afin de donner au camping une relation apaisée (image de parc), aujourd'hui le rapport n'existe pas, la limite est le résultat d'une juxtaposition d'espaces sans aucune relation entre eux. Un dialogue est souhaité avec la Ville d'Aurillac afin de créer les conditions d'une intégration du projet dans le tissu urbain.

2 RESEAUX

Synthèse des réseaux existants

De nombreux réseaux sont recensés dans la zone à aménager :

- Eau potable
- Eaux pluviales
- Eaux usées
- Electricité BT
- Telecom
- Eclairage

Le nivellement a été réalisé de telle sorte que le projet à coller au plus proche du niveau existant afin de limiter l'impact sur les réseaux existants. La charge sur ces derniers restera donc quasiment identique.

Réseaux projetés

Electricité BT

Le Transformateur présent à l'entrée du camping est destiné à être déposé. Une demande d'installation de nouveaux comptages (bleu et jaune) seront réalisés en en cohérence avec les orientations fonctionnelles du projet et des nouveaux besoins en puissance. Le logement du gardien disposera d'un comptage autonome, la nouvelle aire de camping-car d'un sous- comptage Les deux parties ont un comptage séparé dans le but de pouvoir déléguer l'exploitation de l'aire de camping-car.

Eclairage (syndicat d'électrification du Cantal)

Le départ du réseau d'éclairage de la partie camping s'effectue à côté de l'armoire électrique. L'armoire d'éclairage située à cet endroit alimente l'ensemble des départs du camping.

Gaz :

Le réseau gaz est en attente à l'entrée du camping.

Télécoms

Le réseau télécom est prévu pour raccorder les bâtiments à l'entrée rive gauche d'une part, et l'aire de camping-car rive droite d'autre part (bouclage).

Le réseau fibre CABA dessert l'avenue Jean Baptiste Veyre. Le raccordement externe à partir de la rue du Gué Bouliaga devra être anticipé dans le cadre des travaux par la pose d'un fourreau en tranché sur le domaine public (parking extérieur). Le maillage en fibre interne est prévu dans le cadre des travaux d'aménagement du camping.

AEP

Sur la zone ouest, 5 bornes ont été créées en 2012. Le second réseau sur la zone Est distribue 3 poteaux incendies vétustes sur sa conduite principale, le sanitaire, le réseau de bornes vétustes, l'aire de dépôtage des campings cars. Le réseau est globalement en mauvais état.

- A partir du réseau existant sur le domaine public rue de la Montée de la Moissetti, au droit du nouvel accès, seront créé dans un regard 3 compteurs (C1 pour les PI, C2 pour la zone de camping-car et C3 pour la zone de camping, partie haute)
- Réseau pour DECI (2 PI) : A partir du réseau existant sur le domaine public rue de la Montée de la Moissetti, au droit du nouvel accès créé, il sera réalisé un nouveau réseau en fonte ductile dn 100, pour alimenter les 2 PI, avec à son départ, une vanne ainsi qu'un disconnecteur, une ventouse et un compteur à poser dans un regard non immergé de dimension 2000 x 2000.
Pour la partie de réseau à poser en encorbellement au pont, la canalisation fonte devra être isolée et accompagné d'un cordon chauffant.
- La rive droite sera alimentée à partir du réseau existant à l'entrée principale du Camping, en PEHD dn 50 électro-soudé.
- Un nouveau branchement en PEHD dn 25 électro-soudé sera réalisé à partir du réseau existant situé sur le domaine public en entré du camping, avec pose d'un coffret compteur destiné au logement du gardien.

Réseaux d'eaux usées :

- Le site du camping est desservi par un réseau séparatif sur la rue du Gué Bouliaga. La station de relevage du sanitaire est permet l'évacuation des eaux usées du bâtiment existant sur ce réseau. Un réseau sera créé en polypro PP 10 dn 160 jusqu'au PR existant, avec la création de 10 branchements en polypro PP 10 dn 125 et la pose de 10 boîtes pour desservir les 9 HLL et le sanitaire.

- Un nouveau branchement en polypro PP 10 dn 125 sera réalisé à partir d'une boîte posée par la Caba au frais du pétitionnaire, rue de la Montée de la Moissetti.
- Une boîte sera posée par la Caba au frais du pétitionnaire, au départ du réseau existant coté entrée principale du camping à la jonction avec le réseau de refoulement, avec ensuite la création d'un réseau en polypro PP 10 dn 160, les 3 branchements à réaliser en polypro PP 10 dn 125 et la pose de 3 boîtes pour les bâtiments de service et le logement du gardien.
- Desserte du sanitaire du fond partie basse, rive droite : Deux branchement en polypro PP 10 dn 125 seront réalisés avec la pose de 2 boîtes à partir du réseau existant allant vers le chemin de Paté, pour desservir le sanitaire créé et la zone de dépotage des camping-car propre au camping.

Réseaux d'eaux pluviales : le réseau d'eau pluviales est conservé, il est modifié au niveau des raccordements (branchements) sur les ep (dauphin). , 2 à 3 tronçons (béton dn 300, profondeur environ 2,50 m) en mauvais état seront à réhabiliter.

3 STRUCTURES DES VOIES ET REVETEMENTS DE SOL

Les voies :

La voirie haute existante sur la rive gauche est conservée dans l'état (entretien), elle permet d'accéder à une zone de compostage hors-sol.

Les voies de l'aire de camping-car sont en bi-couche ainsi que les aires de stationnements.

Les voies donnant accès aux HLL sont en structures de type perméable.

Les parkings VL sont disposés dans deux secteurs afin de limiter la présence des véhicules sur le site. Les zones de stationnement et les voies de desserte des stationnements sont en bi-couche.

Voie circulée en béton bitumineux

- ✓ Couche de roulement 6 cm de BB
- ✓ Couche de forme de 40 cm se décomposant en :
 - 10 cm GNT de type A classée GNT2
 - 30 cm GNT de type A 0/60
- ✓ Géotextile

Voie circulée en bi-couche

- ✓ Emulsion et gravillon 2/10 : 3 cm
- ✓ Couche de fondation en GNT 0/31,5 : 20 cm

Stationnements en bi-couche

- ✓ Emulsion et gravillon 2/10 : 3 cm
- ✓ Couche de fondation en GNT 0/31,5 : 20 cm

Cheminements en stabilisé

- ✓ Sable stabilisé : 6 cm
- ✓ Couche de fondation en GNT 0/31,5 : 20 cm

Emplacements et accès en pelouse drainante

- ✓ Pelouse drainée avec pouzzolane 2/4 : 6 cm à 10cm
- ✓ Couche de drainante en GNT 10/20 avec terre franche du site : 20 cm

4 GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE DRAINAGE

Des grilles sont présentes sur l'ensemble du camping afin de récupérer les eaux pluviales des voies. Sept canalisations se rejettent dans la Jordanne. Les grilles existantes situées sur les voies projetées sont conservées. De nouvelles grilles pluviales sont installées afin de limiter la surface versante de chaque grille. Les nouvelles grilles sont raccordées aux anciennes grilles ou à un nouveau réseau se rejetant dans la Jordanne. Les emplacements sont drainés afin de faciliter l'utilisation des aires d'accueils lors des épisodes pluvieux.

5 PAYSAGE ET HLL

Organisation et implantation des ouvrages :

Le site recevant les HLL (9u) se présente comme une plateforme de 15 à 20 de largeur, cette zone est relativement horizontale, elle demande donc pas de terrassement, pour les accès (pente inférieure à 4%), les arbres et la végétation existante est faible, il n'y a donc pas d'abattage ou de défrichage de prévu.

Le secteur est hors contrainte PPRI et hors contrainte de sous-sol.

Le site recevant l'aire de camping car (20u) reçoit une zone de service et de vidange hors PPRI, l'ancienne aire de vidange située dans la zone impactée par le PPRI et de services est déposée. Les aires de camping car s'installent sur les anciennes plateformes du camping existant. La structure est renforcée, le nivellement est conservé. Un léger terrassement en déblais/remblais (inférieur à 100 m3) est prévu hors zone PPRI et hors zone de contrainte lié au sous-sol afin de créer une aire de retournement optimisée.

Structures et matériaux des HLL :

Structures et matériaux des HLL :

En surplomb (mais hors PPRMVT), à l'Est du site, sont installés 9 habitations légères de loisirs (HLL). Intégrées dans la pente, elles sont accessibles de plain-pied, depuis le point haut. Elles sont orientées de manière à privilégier la vue sur la Jordanne avec une terrasse sur pilotis.

Les HLL sont de plan rectangulaire avec une toiture monopente couvrant l'habitation et une seconde pour abriter la terrasse. Différents types d'habitation sont proposés (4 HLL 1 chambre, 5 HLL 2 chambres, dont un de chaque est accessible aux PMR). Le choix des matériaux et des couleurs reste identique pour les 9 logements et semblable aux autres constructions présentes sur le camping, pour conserver une harmonie d'ensemble.

Les constructions sont en bois, bardées de lames de bois horizontales.

Les menuiseries sont en PVC de couleur gris anthracite.

Les couvertures sont en bac acier isolé de teinte gris anthracite également.

Sur 2 HLL, des filets prolongent les terrasses, comme de grands « hamacs » offrant une vue sur la nature environnante.

Ces HLL, pensées comme des cabanes individuelles perchées, s'intègrent au mieux dans leur environnement et participent, par le traitement extérieur, à la cohérence de l'ensemble du camping.

Accès et clôture :

L'entrée et la sortie de l'aire de camping car sont déplacées en amont afin de créer une entrée et une sortie hors zone PPRI. L'ancienne entrée est convertie en zone de repos (espace jardin).

La clôture existante est conservée, néanmoins les bavolets supérieurs sont déposés.

La clôture en béton coté bois est déposée, elle est remplacé par une clôture légère type ganivelle, pour faciliter les échanges avec le milieu (faune) et créer des vues vers le bois existant.

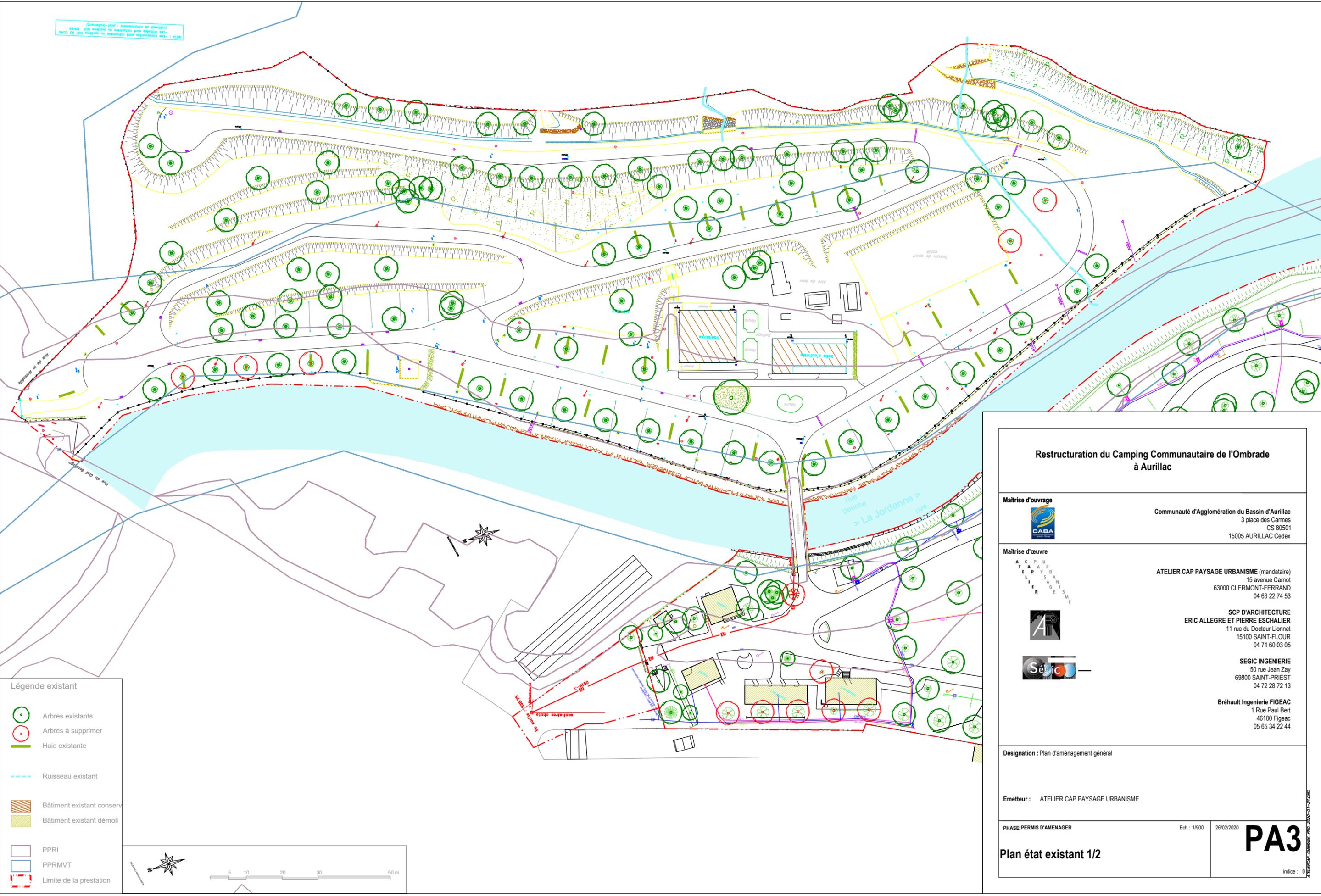
Un portail VI non motorisé est mis en place hors zone PPRI pour créer un passage un lien entre la zone HLL et la zone camping car (service entretien et secours).

Plantation :

Les plantations sont de deux types, les vivaces (megaphorbiae) afin de créer des alcôves pour les emplacements et de stabiliser les talus existants, et des arbres en forme libre (plantation de Salix alba, de merisiers en cépées et de charmes) pour créer un filtre entre la zone HLL et la zone camping-car et les sanitaires.

L'abatage est limité aux arbres dangereux (risques de casses ou de chutes).

NOTA : - Les coordonnées sont relatives au système NAD 83 CCGS
 - Les données sont relatives au système NAD 83 CCGS
 (origine de référence : point -0+0+0)



Légende existant

- Arbres existants
- Arbres à supprimer
- Haie existante
- Ruisseau existant
- Bâtiment existant conservé
- Bâtiment existant démolit
- PPRI
- PPRMVT
- Limite de la prestation

Restructuration du Camping Communautaire de l'Ombrade à Aurillac

Maîtrise d'ouvrage



Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
 3 place des Carmes
 CS 80501
 15005 AURILLAC Cedex

Maîtrise d'œuvre



ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME (mandataire)
 15 avenue Carnot
 63000 CLERMONT-FERRAND
 04 63 22 74 53



SCP D'ARCHITECTURE
ERIC ALLEGRE ET PIERRE ESCHALIER
 11 rue du Docteur Lionnet
 15100 SAINT-FLOUR
 04 71 60 03 05



SEGIC INGENIERIE
 50 rue Jean Zay
 69800 SAINT-PRIEST
 04 72 28 72 13

Bréhault Ingenierie FIGEAC
 1 Rue Paul Bert
 46100 Figeac
 05 65 34 22 44

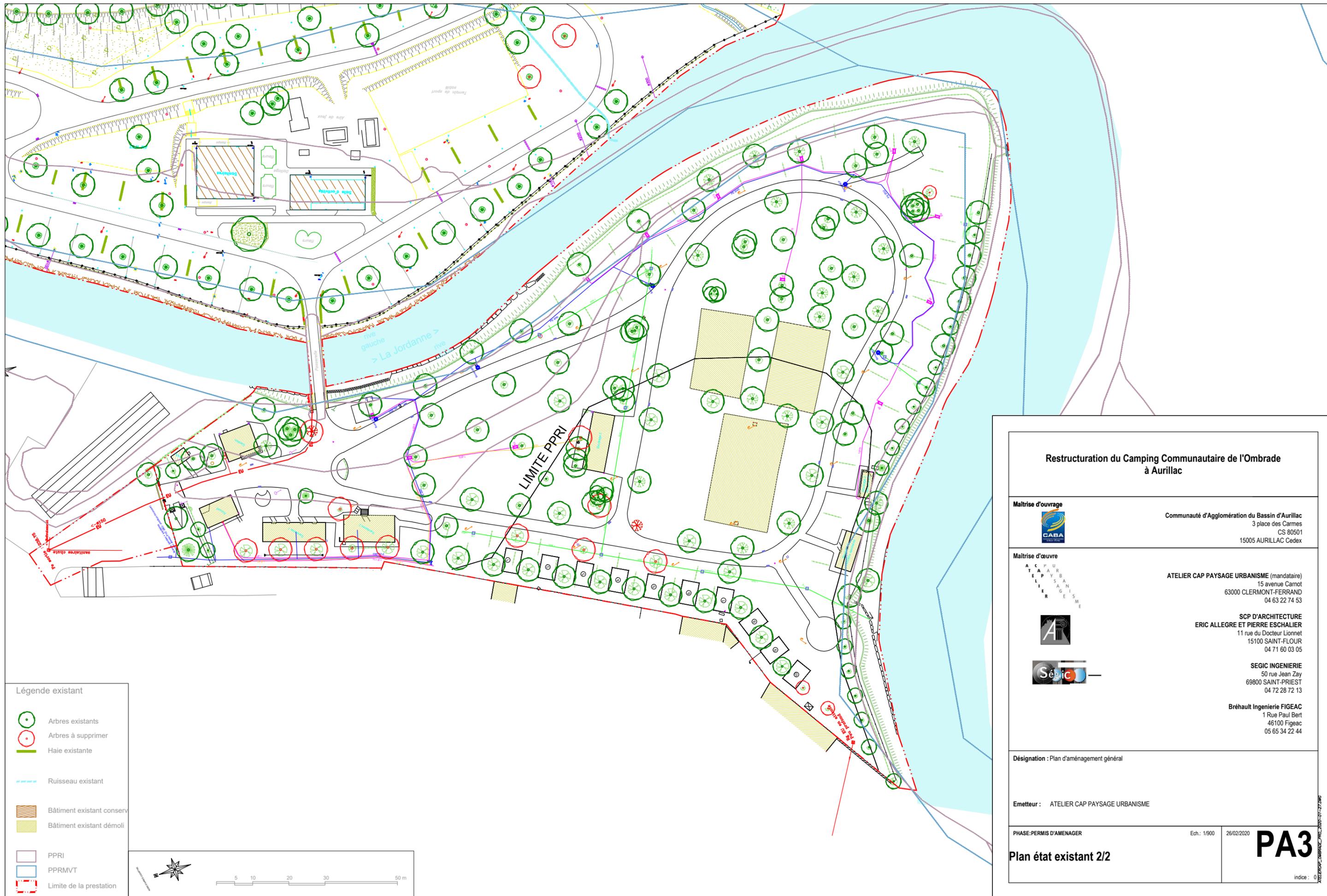
Désignation : Plan d'aménagement général

Emetteur : ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME

PHASE: PERMIS D'AMENAGER Ech.: 1/900 26/02/2020

PA3

indice : 0



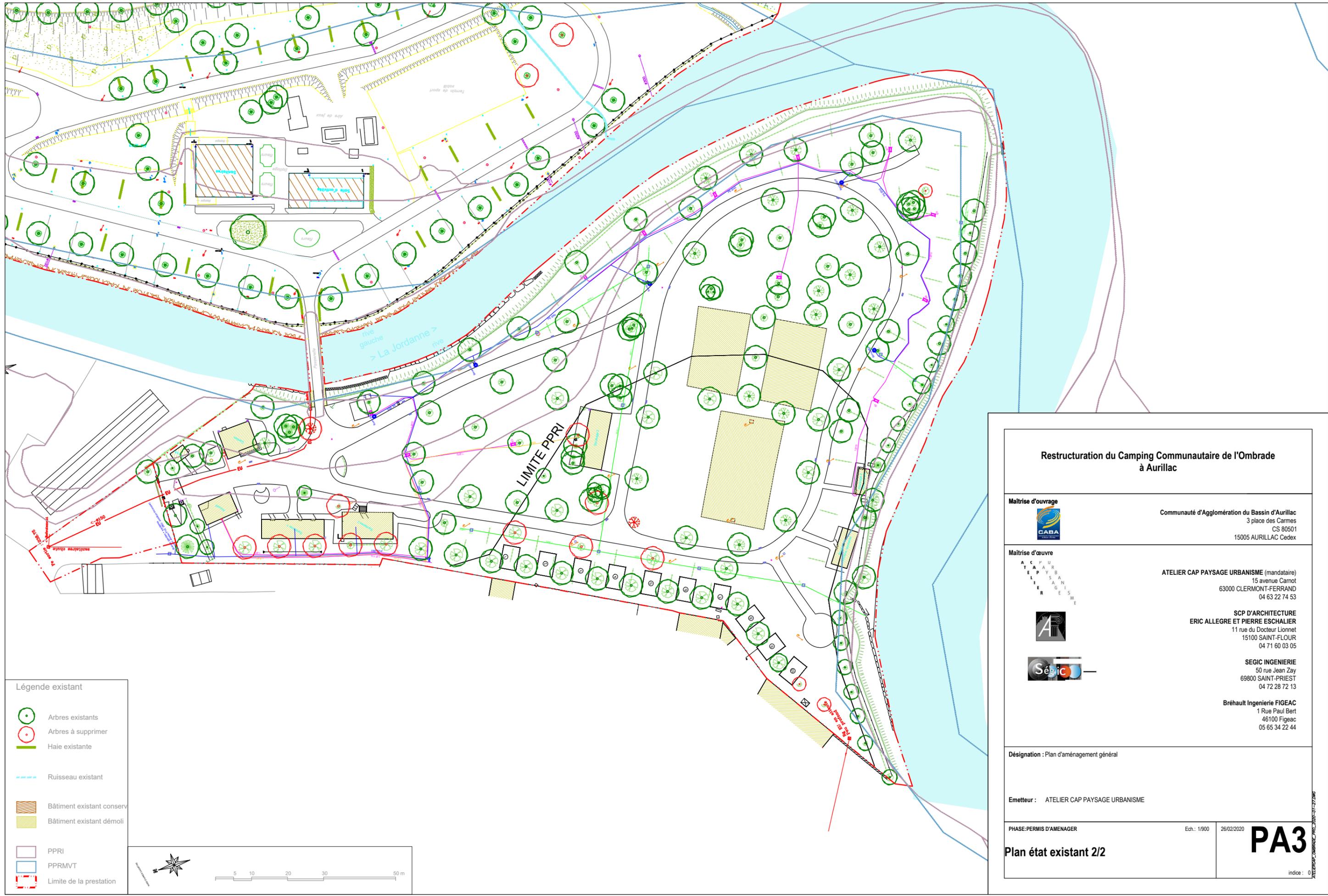
Légende existant

-  Arbres existants
-  Arbres à supprimer
-  Haie existante
-  Ruisseau existant
-  Bâtiment existant conservé
-  Bâtiment existant démolit
-  PPRI
-  PPRMVT
-  Limite de la prestation



Restructuration du Camping Communautaire de l'Ombrade à Aurillac	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac 3 place des Carmes CS 80501 15005 AURILLAC Cedex
Maîtrise d'œuvre	<p>ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME (mandataire) 15 avenue Carnot 63000 CLERMONT-FERRAND 04 63 22 74 53</p> <p>SCP D'ARCHITECTURE ERIC ALLEGRE ET PIERRE ESCHALIER 11 rue du Docteur Lionnet 15100 SAINT-FLOUR 04 71 60 03 05</p> <p>SEGIC INGENIERIE 50 rue Jean Zay 69800 SAINT-PRIEST 04 72 28 72 13</p> <p>Bréhault Ingenierie FIGEAC 1 Rue Paul Bert 46100 Figeac 05 65 34 22 44</p>
Désignation : Plan d'aménagement général	
Emetteur : ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME	
PHASE:PERMIS D'AMENAGER	Ech.: 1/900 26/02/2020
Plan état existant 2/2	
indice : 0	

ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME - 2020-01-27-2020



Légende existant

- Arbres existants
- Arbres à supprimer
- Haie existante
- Ruisseau existant
- Bâtiment existant conservé
- Bâtiment existant démolé
- PPRI
- PPRMVT
- Limite de la prestation



Restructuration du Camping Communautaire de l'Ombrade à Aurillac

Maîtrise d'ouvrage



Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
3 place des Carmes
CS 80501
15005 AURILLAC Cedex

Maîtrise d'œuvre



ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME (mandataire)
15 avenue Carnot
63000 CLERMONT-FERRAND
04 63 22 74 53



SCP D'ARCHITECTURE
ERIC ALLEGRE ET PIERRE ESCHALIER
11 rue du Docteur Lionnet
15100 SAINT-FLOUR
04 71 60 03 05



SEGIC INGENIERIE
50 rue Jean Zay
69800 SAINT-PRIEST
04 72 28 72 13

Bréhault Ingenierie FIGEAC
1 Rue Paul Bert
46100 Figeac
05 65 34 22 44

Désignation : Plan d'aménagement général

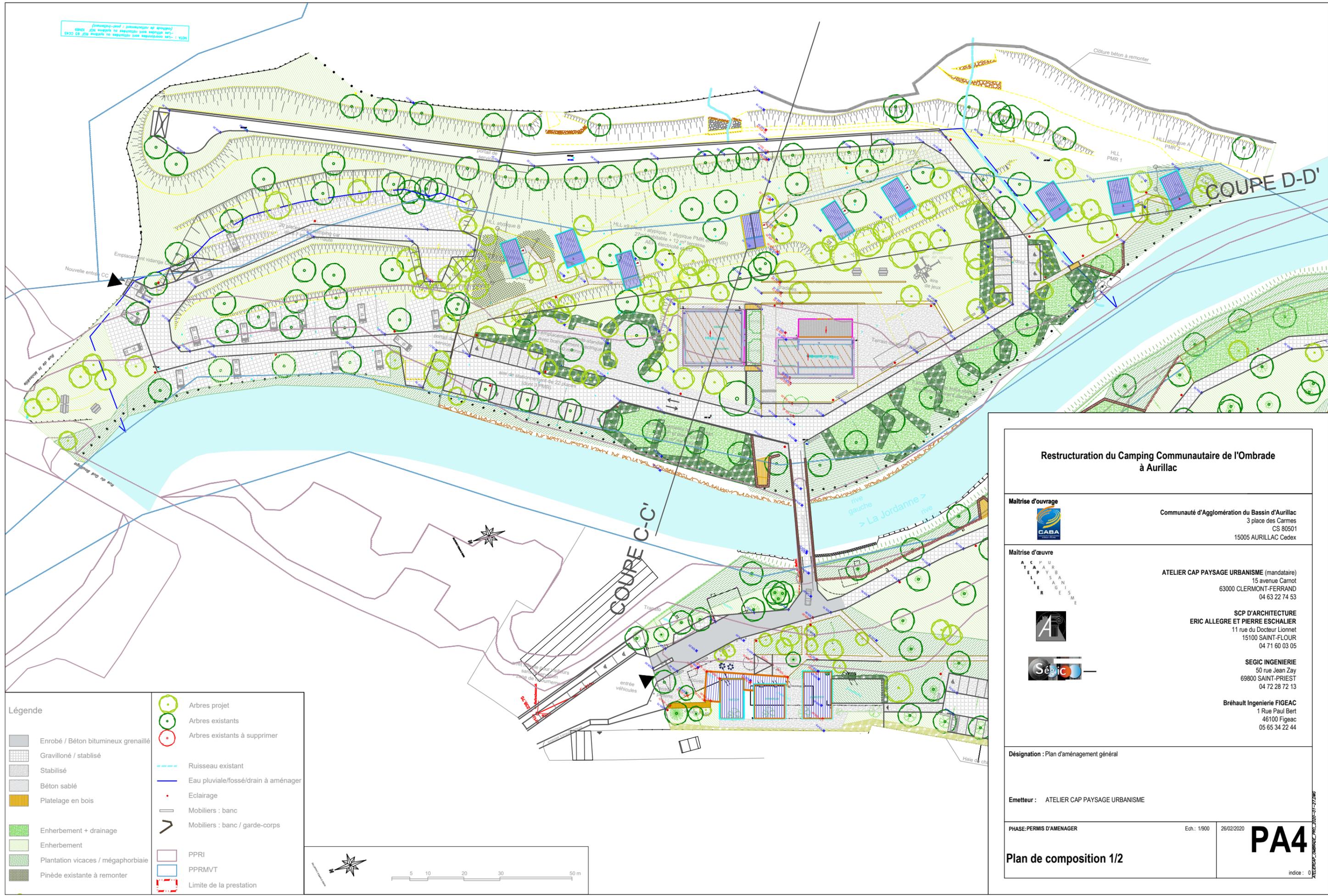
Emetteur : ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME

PHASE:PERMIS D'AMENAGER Ech.: 1/900 26/02/2020

PA3

indice : 0

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 (droit de savoir)
 Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CABA est formellement interdite.
 Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CABA est formellement interdite.



Restructuration du Camping Communautaire de l'Ombrade à Aurillac

Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac 3 place des Carmes CS 80501 15005 AURILLAC Cedex
Maîtrise d'œuvre	ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME (mandataire) 15 avenue Carnot 63000 CLERMONT-FERRAND 04 63 22 74 53 SCP D'ARCHITECTURE ERIC ALLEGRE ET PIERRE ESCHALIER 11 rue du Docteur Lionnet 15100 SAINT-FLOUR 04 71 60 03 05 SEGIC INGENIERIE 50 rue Jean Zay 69800 SAINT-PRIEST 04 72 28 72 13 Bréhault Ingenierie FIGEAC 1 Rue Paul Bert 46100 Figeac 05 65 34 22 44
Désignation :	Plan d'aménagement général
Emetteur :	ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME
PHASE: PERMIS D'AMENAGER	Ech.: 1/900 26/02/2020

PA4

indice : 0



Restructuration du Camping Communautaire de l'Ombrade à Aurillac

Maîtrise d'ouvrage
 Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
 3 place des Carmes
 CS 80501
 15005 AURILLAC Cedex

Maîtrise d'œuvre
 ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME (mandataire)
 15 avenue Carnot
 63000 CLERMONT-FERRAND
 04 63 22 74 53

 SCP D'ARCHITECTURE
 ERIC ALLEGRE ET PIERRE ESCHALIER
 11 rue du Docteur Lionnet
 15100 SAINT-FLOUR
 04 71 60 03 05

 SEGIC INGENIERIE
 50 rue Jean Zay
 69800 SAINT-PRIEST
 04 72 28 72 13

Bréhault Ingénierie FIGEAC
 1 Rue Paul Bert
 46100 Figeac
 05 65 34 22 44

Désignation : Plan d'aménagement général

Emetteur : ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME

PHASE: PERMIS D'AMENAGER Ech.: 1/800 26/02/2020

Plan de composition 2/2 **PA4**

indice : 0

Légende

	Enrobé / Béton bitumineux grenailé		Arbres projet
	Gravillonné / stabilisé		Arbres existants
	Stabilisé		Arbres existants à supprimer
	Béton sablé		Ruisseau existant
	Platelage en bois		Eau pluviale/fossé/drain à aménager
	Enherbement + drainage		Eclairage
	Enherbement		Mobilier : banc
	Plantation vicaces / mégaphorbiale		Mobilier : banc / garde-corps
	Pinède existante à remonter		PPRI
			PPRMVT
			Limite de la prestation



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'AURILLAC
3 place des Carmes
15005 AURILLAC
RESTRUCTURATION
DU CAMPING COMMUNAUTAIRE DE L'OMBRADE

PA7 VUES PERSPECTIVES

PERSPECTIVE DU BOIS RECEVANT LES HLL (avant)



PERSPECTIVE DU BOIS RECEVANT LES HLL (après)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'AURILLAC
3 place des Carmes
15005 AURILLAC
RESTRUCTURATION
DU CAMPING COMMUNAUTAIRE DE L'OMBRADE

PA7 VUES PERSPECTIVES

PERSPECTIVE DU SITE RECEVANT LES HLL (avant)



PERSPECTIVE DU BOIS RECEVANT LES HLL (après)

